

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2018-2024



Conformément au décret N° 2015-662 du 10 juin 2015

I/ Les aspects règlementaires	3
II/ L'état des lieux	5
<i>A/ Le territoire et les compétences :</i>	<i>5</i>
<i>B/ Les ressources humaines :</i>	<i>8</i>
<i>C. Le coût du service</i>	<i>10</i>
<i>D/ La collecte des déchets</i>	<i>11</i>
<i>D/ Comparatif des ratios Amiens Métropole et moyenne nationale</i>	<i>20</i>
<i>E/ La communication / le renseignement aux usagers</i>	<i>22</i>
<i>F/ Le traitement et la valorisation.....</i>	<i>23</i>
<i>G/ Evolution de la production de déchets de 2010 à 2015.....</i>	<i>32</i>
<i>H/ Caractérisation des OMR.....</i>	<i>35</i>
III/ Objectifs de réduction des DMA	39
IV/ Les mesures mise en œuvre afin d'atteindre les objectifs	40
V/ Le suivi du PLPDMA.....	57

I/ Les aspects réglementaires

Le Grenelle de l'Environnement a donné en 2007 l'impulsion pour une nouvelle hiérarchie dans les modes de gestion des déchets, en conformité avec les directives européennes en la matière :

- en premier lieu, prévenir et réduire la production de déchets ;
- améliorer la portée du tri sélectif et du recyclage (valorisation matière) ;
- diminuer les quantités incinérées tout en augmentant les performances de valorisation énergétique ;
- et enfin, diminuer l'enfouissement.



Cette logique de prévention et de gestion des déchets est l'un des piliers essentiels permettant de dépasser le modèle linéaire « produire, consommer, jeter » et d'assurer la transition vers un modèle d'économie circulaire. Cette transition interroge l'ensemble de notre modèle de production et de consommation et demande un réel changement de comportements ; elle permettra d'économiser plus de matières, de ressources et d'énergie, et est source de création et de pérennisation de valeur, de richesse et d'emplois.

Pour progresser vers cet objectif, les premiers Programmes Locaux de Prévention des Déchets, se sont développés dans un cadre volontaire, avec le soutien de l'ADEME, avant de devenir en septembre 2015 une obligation réglementaire pour les collectivités compétentes en matière de collecte.

Amiens Métropole a engagé les réflexions nécessaires à la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), propre à son territoire et adapté à ses enjeux.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le Projet d'Agglomération de Amiens Métropole. Elle participe notamment à l'atteinte des objectifs du Plan Climat-Air-Energie Territorial, défini pour la période 2014-2018, à savoir : sensibiliser les habitants à l'éco-consommation, réduire la quantité de déchets produits sur le territoire, et en ce qui concerne le fonctionnement interne de Amiens Métropole : réduire les consommations de papier des agents et insérer des clauses environnementales dans les marchés publics.

Par ailleurs, la refonte d'un programme adapté aux enjeux de l'agglomération, permet également de renforcer la cohésion entre la thématique de réduction des déchets, et d'autres politiques publiques communautaires, dont les objectifs peuvent être complémentaires : stratégie de l'agglomération relative à l'économie sociale et solidaire, politique de cohésion sociale, agenda 2030.

Enfin, la mise en œuvre du PLPDMA est la première étape, permettant à Amiens Métropole d'anticiper les évolutions pour atteindre les objectifs réglementaires fixés pour la décennie à venir. De façon complémentaire aux actions du présent programme, il faut souligner qu'Amiens Métropole s'inscrit également dans une démarche de territoire « zéro déchets, zéro gaspillage » (ZDZG), dans le

cadre d'un appel à projets coordonné par l'ADEME. Si les actions du PLPDMA constituent le socle principal du projet « ZDZG », celui-ci comprend des actions complémentaires permettant d'élargir la démarche à l'ensemble des modes de gestion des déchets (tri et recyclage, valorisation), dans une logique d'économie circulaire et ainsi la rendre plus globale et ambitieuse.

CONTEXTE NATIONAL ET REGIONAL EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS

Amiens Métropole exerce la compétence Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés. A ce titre, elle est soumise au décret 2015-662 du 10 Juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

L'élaboration du PLPDMA tient compte du cadre établi successivement par les dispositifs nationaux (législatifs, réglementaires ou programmatiques) suivants :

- Grenelle de l'Environnement,
- Programme national de Prévention des déchets 2014-2020,
- Plan 2014-2020 de réduction et de valorisation des déchets (pilier de l'économie circulaire),
- Appel à projets « zéro déchets, zéro gaspillage » (ZDZG),
- Loi de transition énergétique pour la croissance verte (titre IV relatif à l'économie circulaire) et ses décrets d'application.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte impose des objectifs ambitieux à l'attention des collectivités compétentes. On peut citer, de façon non exhaustive :

- Production de Déchets Ménagers et Assimilés réduite de 10 % entre 2010 et 2020,
- Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques (horizon 2022),
- Tri à la source (collecte séparée ou compostage) de l'ensemble des bio-déchets (horizon 2025),
- Ainsi que plusieurs objectifs concernant le taux de valorisation des déchets, la réduction des consommations de papier, etc.

Il est proposé de hiérarchiser le rapport entre ces objectifs supra-communautaires, et le cadre d'élaboration du PLPDMA, en synthétisant de la façon suivante :

- Le PLPDMA doit prioritairement fixer le cadre d'actions permettant à Amiens Métropole de contribuer à l'objectif d'une
 - **Réduction de 10% des DMA collectés, entre 2010 et 2020 ;**
 - De façon connexe, les actions du PLPDMA peuvent, selon les thématiques, concourir à l'atteinte des objectifs nationaux ou préparer la collectivité à anticiper les obligations réglementaires à venir.

A l'échelle régionale, la loi NOTRe a également attribué à la Région la compétence de planification territoriale en matière de déchets, avec l'élaboration d'ici 2017 d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Le PLPDMA pourra, le cas échéant, être actualisé au regard du Plan Régional de la Région Hauts-de-France, lorsque celui-ci sera établi.

II/ L'état des lieux

A/ Le territoire et les compétences :

La population légale en vigueur de la Communauté d'Agglomération et de ses 39 communes est de 178 892 habitants en 2018.

La collecte des déchets en porte à porte est assurée sur Amiens par la régie communautaire. Les prestations suivantes sont déléguées:

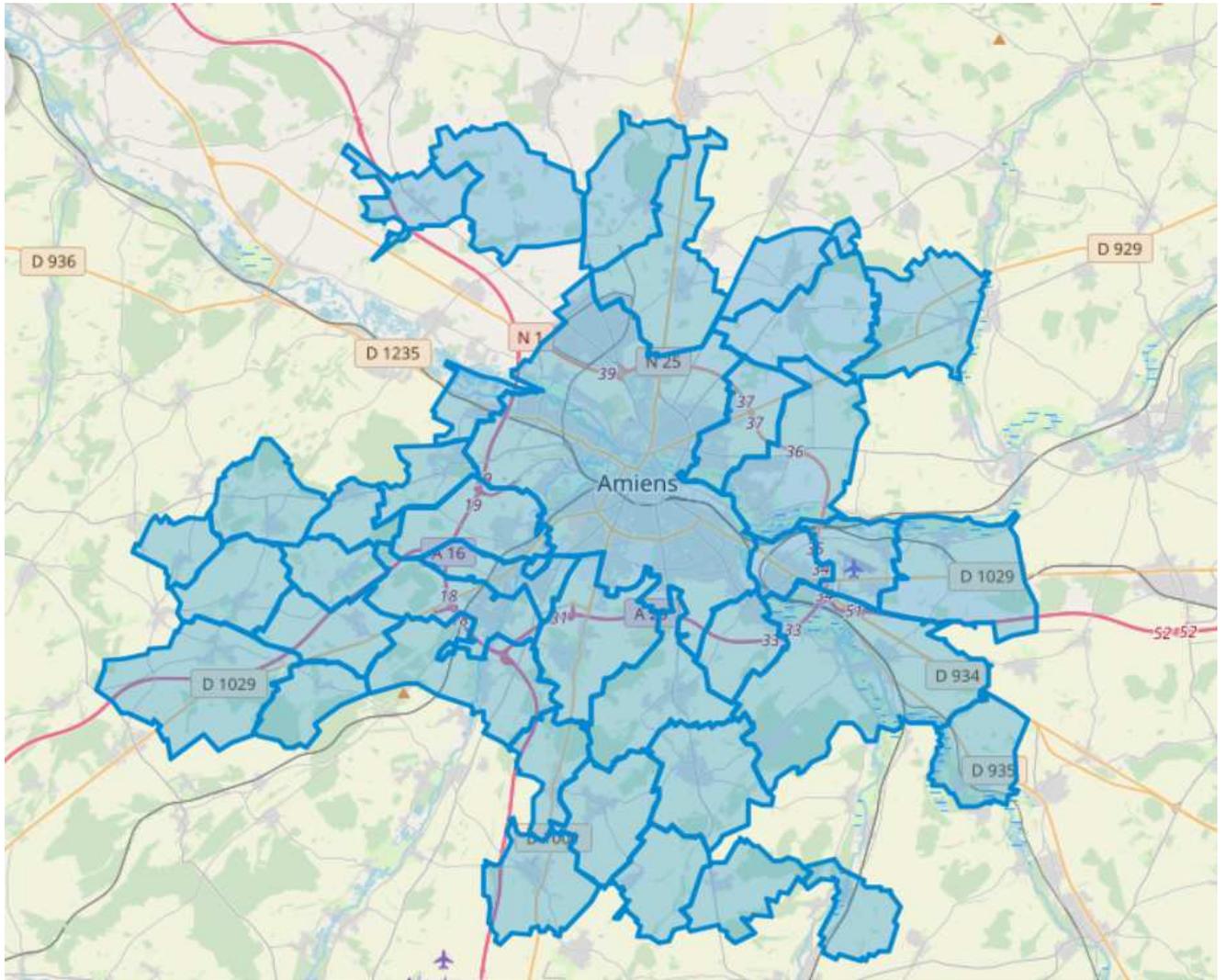
- collecte en porte à porte dans 38 communes de l'agglomération,
 - collecte et entretien des points d'apport volontaire sur les 39 communes,
 - collecte des conteneurs enterrés d'ordures résiduelles à Amiens,
 - exploitation des 3 déchèteries,
 - tri et valorisation de la collecte sélective,
 - mise en Centre d'enfouissement de certains déchets (encombrants, déchets banals),
 - exploitation de l'usine de méthanisation des ordures résiduelles, des bio-déchets et des déchets verts.
- prévention et communication auprès des usagers par les messagers du tri

Ainsi, les 179 848 habitants de l'agglomération bénéficient du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

La collecte en porte à porte est assurée par flux suivant la typologie majoritaire de l'habitat par commune de 1 à 4 fois/semaine. Il est à noter qu'une partie des quartiers à forte densité urbaine est passée d'une à deux collectes par semaine en juin.

Liste des communes de la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole :

Commune
ALLONVILLE
AMIENS
BERTANGLES
BLANGY-TRONVILLE
BOVELLES
BOVES
CAGNY
CAMON
CARDONNETTE
CLAIRY-SAULCHOIX
CREUSE
DREUIL-LES-AMIENS
DURY
ESTREES-SUR-NOYE
FERRIERES
GLISY
GRATTEPANCHE
GUIGNEMICOURT
HEBECOURT
Longueau
PISSY
PONT-DE-METZ
POULAINVILLE
QUERRIEU
REMIENCOURT
REVELLES
RIVERY
RUMIGNY
SAINS-EN-AMIENOIS
SAINT VAAST EN CHAUSSEE
SAINT-FUSCIEN
SAINT-SAUFLIEU
SALEUX
SALOUEL
SAVEUSE
SEUX
THEZY-GLIMONT
VAUX EN AMIENOIS
VERS-SUR-SELLES



B/ Les ressources humaines :

Le service Collecte et Traitement des déchets, rattaché à la Direction des services à l'environnement, est composé en 2018 de :

- Un chef de service,
- un chef d'unité d'opérationnelle,
- une régie communautaire qui assure le service de collecte en porte à porte de la ville d'Amiens et la gestion du parc de conteneurs de l'ensemble de l'agglomération : elle comprend un technicien d'exploitation, 2 agents de maîtrise OM et 1 agent de maîtrise Encombrants et suivi des prestataires, 1 surveillant de travaux, 17 chauffeurs, 15 chauffeurs collecteurs, 37 collecteurs et 2 agents de gestion du parc de conteneurs.
- un chef d'unité d'infrastructure de pré collecte
- un chef d'unité Qualité Communication et 5 messagers du tri.
- un chargé de projet ZDZG/ prévention déchet

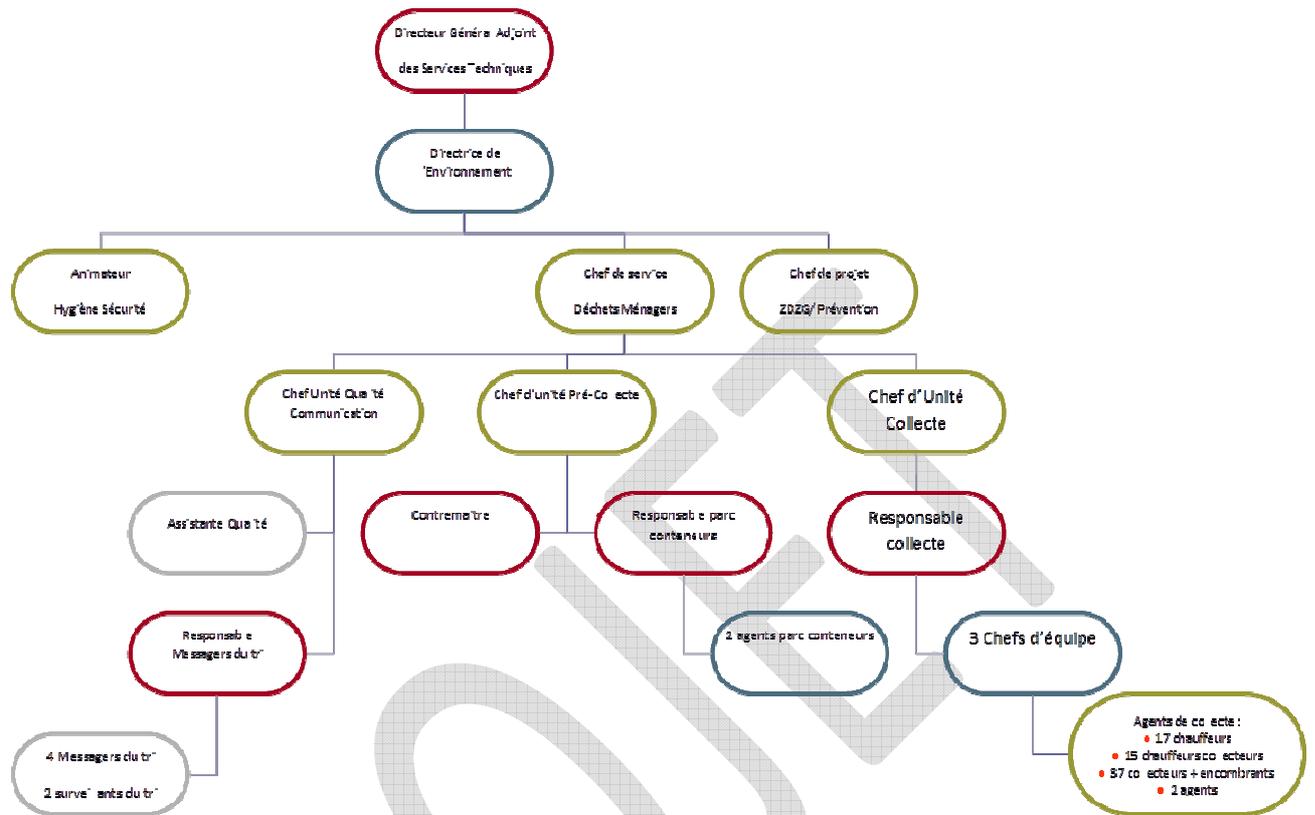
Les missions du service sont d'organiser et d'assurer le suivi du service public de collecte et de traitement des déchets.

La collecte des déchets en porte à porte, la gestion du parc de bacs roulants, la prévention et communication auprès des usagers et la collecte des encombrants sont assurés sur Amiens par la régie communautaire.

Les autres prestations sont déléguées.

La direction environnement travaille en collaboration avec les autres directions de la structure métropolitaine en charge de la gestion opérationnelle des espaces publics, de l'urbanisme réglementaire, du développement économique et du développement durable.

ORGANIGRAMME



C. Le coût du service (données 2016)

Le montant des dépenses du service

Le montant global des dépenses pour l'année 2016 est de 21 042 053.75€ HT soit 120.03€ par habitant.

Les modalités de financement du service

Le service de gestion des déchets ménagers et assimilés est financé par (TEOM) et par la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés (RDS).

En 2016, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères voté a été fixé à 9,53% du revenu du foncier bâti.

Ci-dessous le détail des recettes :

	2016	
	24 680 854,35 €	En %
Montant de la TEOM	19 041 565,00 €	77%
Montant de la RDS	2 258 524,29 €	9%
Soutien des éco organismes et Ventes des matières valorisées	2 480 765,06 €	10%
IDEX	900 000,00 €	4%

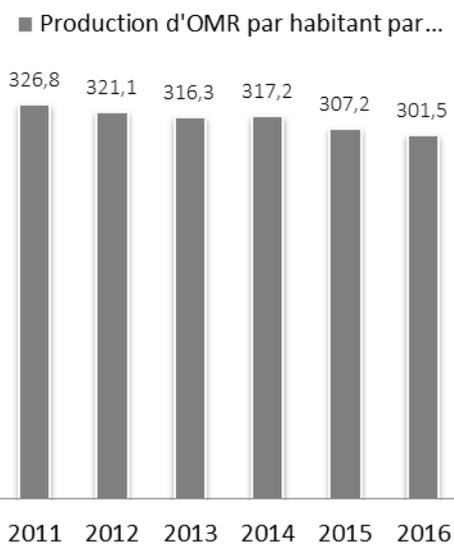
D/ La collecte des déchets (base données 2016)

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

La collecte des OMR est effectuée en porte à porte pour les 33 communes d'Amiens Métropole ainsi qu'en apport volontaire (Points d'apports enterrés ou aériens) sur la commune d'Amiens.

Le tonnage par an et par habitant, même s'il est toujours légèrement au-dessus des moyennes nationales, est constamment en baisse depuis 2011.

Cette tendance confirme l'efficacité des moyens mis en place et l'effort fait par les habitants d'Amiens Métropole dans le tri de leurs déchets



Production d'Ordures Ménagères Résiduelles 2016

	Population desservie	2015 En tonne	2016 En tonne	Evolution 2015/2016 en %	Ratio (kg/hab/an)
OMR collectées en porte à porte	160 308	50 748,56	49 406,40	-2,6%	308,20
OMR collectées en apport volontaire	15 000	3 111,26	3 445,24	10,7%	229,68
TOTAL	175 308	53 859,82	52 851,64	-1,9%	301,48

● *La collecte des Emballages hors verre*

La collecte des emballages hors verre est effectuée en porte à porte pour les 33 communes d'Amiens Métropole ainsi qu'en apport volontaire (enterrés ou aériens) sur la commune d'Amiens.

Le tonnage par an et par habitant est en hausse.

Cette augmentation confirme l'efficacité de la communication et l'effort de tri fait par les habitants de la Métropole.

Les extensions des consignes de tri représentent, pour cette première année de mise en place, une augmentation faible du tonnage (à peine 2.5% des tonnes triées) mais en simplifiant le geste de tri, ont largement contribué à cette augmentation de presque 10% du tonnage total d'emballages.

Production d'Emballages 2016

	Population desservie	2015 En tonne	2016 En tonne	Evolution 2015/2016 en %	Ratio (kg/hab/an)
Emballages collectés sur Amiens en porte à porte	160 308	2 830,54	3 106,08	9,7%	19,38
Emballages collectés en apport volontaire	15 000	273,82	292,52	6,8%	19,50
TOTAL	175 308	3 104,36	3 398,60	9,5%	19,39

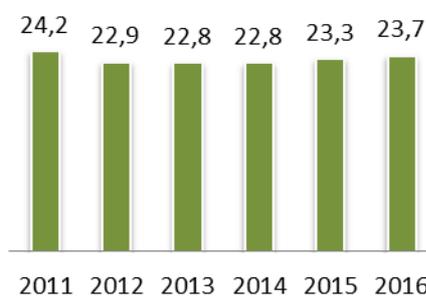
● La collecte du verre

La collecte du verre s'effectue en apport volontaire (enterrés ou aériens) sur le territoire d'Amiens Métropole.

La tendance tend à rester la même depuis 2011, soit en deçà des moyennes nationales qui sont de 31.2kg par an et par habitant.

Un effort reste à faire pour le tri du verre.

■ Production de verre par habitant par an en kg



Production de verre 2016

	Population desservie	2015 En tonne	2016 En tonne	Evolution 2015/2016 en %	Ratio (kg/hab/an)
Verre collecté en apport volontaire	175 308	4 085,46	4 153,08	1,7%	23,69

● La collecte du papier

C'est sans doute concernant le papier que le changement le plus conséquent a eu lieu.

En effet, les papiers étaient jusqu'alors mélangés aux ordures ménagères traitées par méthanisation.

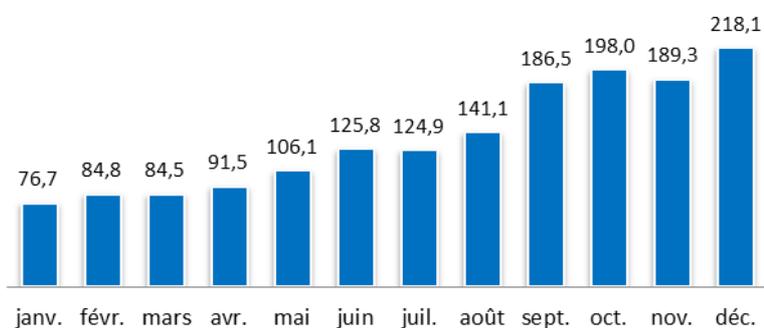
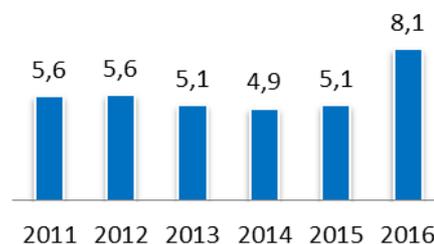
Soutenue par ECOFOLIO, la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole a fait le choix de proposer aux usagers un mode de collecte dédié aux papiers et emballages carton. La collecte du papier et des emballages carton est effectuée désormais en apport volontaire sur le territoire d'Amiens Métropole.

Le parc de point d'apport volontaire est passé de 23 conteneurs à 349 conteneurs.

Les premiers résultats de l'appel à projet sont encourageants. Les objectifs sont atteints sur les trois derniers mois de l'année 2016.

Pour 2017, l'objectif est d'atteindre 24 kg par an et par habitant, soit un peu plus que la moyenne nationale.

■ Production de papier par habitant par an en kg



■ Evolution mensuel du tonnage papier collecté en 2016
(Points d'apport aériens, enterrés, 4 roues, y compris la part issue des emballages)

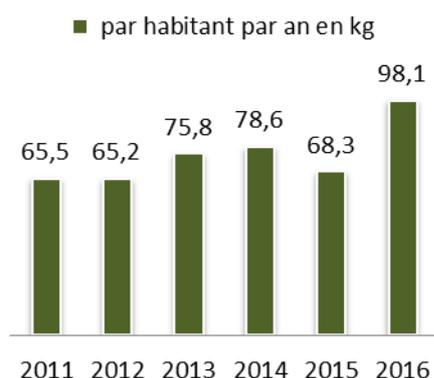
Production de papier 2016

	Population desservie	2015 En tonne	2016 En tonne	Evolution 2015/2016 en %	Ratio (kg/hab/an)
Papier collecté en apport volontaire	175 308	889,08	1 419,65	59,7%	8,10

● La collecte des déchets verts

Suite à l'arrêt des collectes en porte à porte de branchages et bio déchets, des bennes à déchets verts ont été mises en place dans les communes.

En 2016, on constate une forte augmentation des tonnages, 43.7% de tonnages en plus par rapport à 2015.



Déchets verts 2016

	Population desservie	2015 En tonne	2016 En tonne	Evolution 2015/2016 en %	Ratio (kg/hab/an)
Déchets verts déchèteries	175 308	6 586,24	7 028,88	6,7%	40,09
Déchets verts (Bennes 32 communes & Plateforme de Rumigny)	40 671	5 382,71	10 166,27	88,9%	249,96
TOTAL	175 308	11 968,95	17 195,15	43,7%	98,09

Evolution de la production de déchets verts

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Déchets verts Amiens Métropole	11 478,91	11 433,93	13 286,88	13 778,33	11 968,95	17 195,15
par habitant par an en kg	65,5	65,2	75,8	78,6	68,3	98,1

● Les Déchèteries

Les déchèteries ont vocation à recevoir les matériaux que les particuliers ne peuvent pas mettre dans leur bac de collecte.

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire d'Amiens Métropole :

1. DECHETERIE NORD

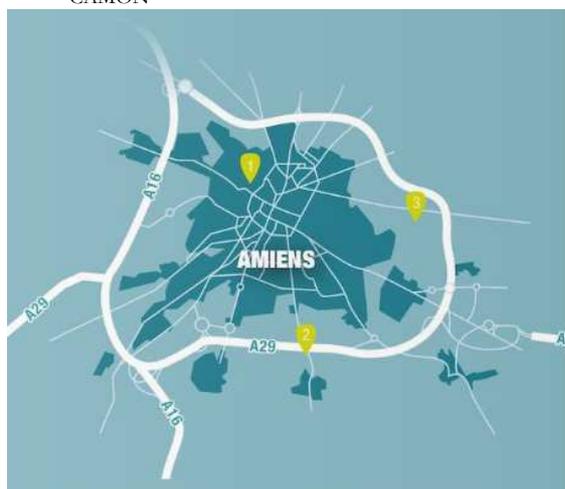
Chemin de Vauvoix –AMIENS

2. DECHETERIE SUD

CD7 – Le Montjoie – Route de Saint Fuscien – AMIENS

3. DECHETERIE EST

ZAC de la Blanche Tâche – Rue Rosa Luxembourg – CAMON



Ouvertes 7j/7 toute la journée sans interruption sauf jours de Noël et l'An.

- Du 01/10 au 31/03 : 9h-18h
- Du 01/04 au 30/09 : 9h-20h

Leur accès, sur présentation de la carte de déchèterie, est autorisé aux habitants de l'agglomération, aux services techniques des communes adhérentes (avec quota), aux bailleurs sociaux, aux entreprises assujetties à la RDS possédant une convention, mais aussi, aux artisans commerçants sous certaines conditions :

- Apport limité à 2m³ de déchets de type banal par mois au total sur les 3 déchèteries
- Des déchets toxiques interdits. Au-delà de cette quantité et pour les déchets interdits, les entreprises doivent assurer leur collecte et l'élimination par des prestataires.

Déchets acceptés :

-Déchets verts : Les sacs plastique et autres contenants ne doivent pas être jetés avec les déchets verts. (Taille de haies, herbe, feuilles, petites branches, fleurs fanées)

-Déblais et gravats : cailloux, briques, tuiles, ciment, béton, pierres, carrelage... (Limité à 4m³/an/hab)

-Ferraille : Objets ou mobilier en métal, objet en acier, barre de fer, brouette cassée, cadre de vélo ...

-Bois : Branches de +15cm de diamètre, souches (sans terre), palettes, planches de bois aggloméré...

-Cartons : Le plastique et le polystyrène doivent être enlevés des cartons.

-DEEE : Appareils électroménagers, écrans, ordinateurs, petit outillage....

-Plâtre : Tout déchet de construction contenant du plâtre, béton cellulaire...

-Déchets dangereux : Pot de peinture, produits chimiques, aérosols, produits phytosanitaires...

-Lampes : lampes fluocompactes, tubes fluorescents dits « néons », lampes à LED

-Mobilier : Matelas, placard, table, chaise, canapé, bureau, lit, salon de jardin, ...

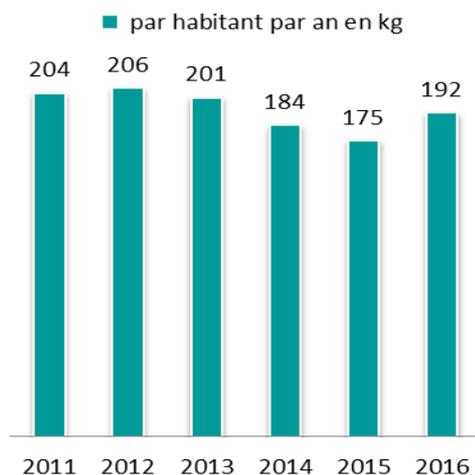
-Pneumatiques : Pneus de voitures et motos, pneus de vélos, quads, pneus propres sans jante. Les gros pneus de type tracteur, machine, engin et pneus verdés par le temps ne sont pas acceptés.

-Tout venant : moquette, isolant (laine de verre...), verre (fenêtre, vitre, miroir), polystyrène, objets divers ne pouvant être réutilisés.

-Piles, batteries et accumulateurs : tous types de piles, accumulateurs (batteries de jouets, batteries pour clôture électriques...), batteries de véhicule.

En 2016, on assiste à une remontée des tonnages apportés en déchèteries.

Une hausse principalement liée au tonnage du bois, des gravats et du plâtre.



	Déchèterie NORD 2016 En tonne	Déchèterie SUD 2016 En tonne	Déchèterie EST 2016 En tonne	Total 2015 En tonne	Total 2016 En tonne	Evolution 2015/2016 en %	Ratio (kg/hab/an)
<i>Amiante</i>			130,72	121,04	130,72	8,0%	0,75
<i>Archives</i>	36,58	40,08		61,84	76,66	-24,0%	0,44
Plastiques	4,01	-		6,31	4,01	-36,5%	0,02
<i>Bois</i>	647,80	633,48	782,00	1 479,72	2 063,28	39,4%	11,77
<i>Cartons</i>	220,37	308,25	254,10	736,31	782,72	6,3%	4,46
<i>Déchets verts</i>	2 116,44	2 288,56	2 623,88	6 586,24	7 028,88	6,7%	40,09
<i>Ferrailles</i>	141,98	274,28	212,20	539,92	628,46	16,4%	3,58
<i>Gravats</i>	4 060,18	3 999,20	3 774,84	10 013,14	11 834,22	18,2%	67,51
<i>Plâtre</i>	172,68	164,82		215,14	337,50	56,9%	1,93
<i>Tout Venant</i>	3 890,78	3 302,86	3 346,84	10 835,78	10 540,48	-2,7%	60,13
DMS				161,39	200,76	24,4%	1,15
TOTAL	11 290,82	11 011,53	11 124,58	30 756,83	33 627,69	9,3%	191,82

Evolution des tonnages des déchèteries

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Amiens Métropole	35 701,01	36 186,90	35 220,12	32 338,58	30 756,83	33 627,69
par habitant par an en kg	204	206	201	184	175	192

Fréquentation des déchèteries (en Nb. d'usagers)

	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016 en %
Déchèterie EST	69 997,00	69 030,00	71 049,00	2,9%
Déchèterie NORD	55 400,00	54 573,00	64 383,00	18,0%
Déchèterie SUD	95 607,00	85 921,00	73 466,00	-14,5%
TOTAL	221 004,00	209 524,00	208 898,00	-0,3%

● *Les Encombrants*

Les encombrants sont obligatoirement disposés sur le domaine public en bordure d'une voie accessible au camion de collecte, sur un espace minéralisé (macadam, béton). Leur dépôt ne doit pas faire obstacle à la circulation des piétons et ne doit pas présenter de risque de blessures pour les usagers de la voie publique. Il est formellement interdit aux agents assurant la collecte de pénétrer à l'intérieur des habitations.

Le débarras complet d'un logement doit faire l'objet d'un dépôt en déchèterie.

Une collecte pour les D3E est organisée bimensuellement.

Pour les habitants d'Amiens, qui ne peuvent se rendre en déchèterie, une prise de rendez-vous se fait auprès du CIP (Centre d'Information Public) au 03.22.33.12.12.

Les encombrants doivent être sortis avant 7h.

Pour les communes d'Amiens Métropole, les encombrants sont à sortir avant 5h. Une collecte trimestrielle est organisée.

Encombrants 2016

	Population desservie	2015 En tonne	2016 En tonne	Evolution 2015/2016 en %	Ratio (kg/hab/an)
Encombrants Amiens	134 637	821,74	897,36	9,2%	6,67
Encombrants hors Amiens	40 671	373,52	416,04	11,4%	10,23
TOTAL	175 308	1 195,26	1 313,40	9,9%	7,49

	Janvier / Avril / Juillet / Octobre	Février / Mars / Août / Novembre	Mars / Juin / Septembre / Décembre
1er jeudi du mois	Dury, Hébécourt, Saint Sauffleu, Vers-sur-Selle	Camon, Rivery	Pont de Metz, Saveuse
2ème jeudi du mois	Boves	Saleux, Salouel	Blangy Tronville, Estrées-sur Noye, Glisy, Remiencourt, Thézy-Glimont
3ème jeudi du mois	Allonville, Bertangles, Poulainville	Longueau (secteur droite)	Cagny, Grattepanche, Rumigny, Saint-Fuscien

D/ Comparatif des ratios Amiens Métropole et moyenne nationale

Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Ratio 2016 (kg/hab./an)	Ratio 2015 (kg/hab./an)	Moyenne nationale (kg/hab./an)	Moyenne Picardie (kg/hab./an)
OMR collectées sur Amiens métropole	301	307	270	239

	2015	2016
Emballages collectés sur Amiens Métropole	3104,36	3398,6
Production d'Emballages par habitant par an en kg	17,7	19,3

	2015	2016
Papier collecté sur Amiens Métropole	889,08	1 419,65
Production de papier par habitant par an en kg	5,1	8,1

Total emballage + papier	3993,44	4818,25
Production par habitant par an en kg	22,78	27,48

Les Français trient en moyenne 47,6 kg d’emballages ménagers par an et par habitant. Il existe de fortes différences selon le lieu d’habitation : de 30 kilos/an/hab. en milieu urbain à 56 kilos/an/hab. en milieu rural.

Collecte verre	Ratio 2016 (kg/hab./an)	Ratio 2015 (kg/hab./an)	moyenne nationale (kg/hab./an)	moyenne Picardie (kg/hab./an)
ratio	23,7	23,3	29	34

Collecte en déchetterie

Typologie de déchets	en tonnes (2016)	en tonnes (2015)
Déchets verts	7028,9	6586,2
Tout Venant	10540,5	10835,8
Cartons	782,7	736,3
Ferrailles	628,5	539,9
Bois	2063,3	1479,7
Déchets spéciaux	200,8	287,3
Archives	76,7	61,8
DEEE	521,9	496,9
Meuble	801,3	657,5
TOTAL (hors Gravats)	22644,6	21681,6
Amiens Métropole Ratio kg/hab/an	129,2	123,7
Moyenne nationale	144	144
Moyenne Picardie	154	154

E/ La communication / le renseignement aux usagers

Le Centre d'Information Public (CIP) :

Les renseignements peuvent être obtenus par téléphone au Centre d'Information Public 03 22 33 12 12. Pour les questions portant sur la collecte sélective, un messenger du tri intervient et contrôle ce flux.

Le CIP centralise également toutes les réclamations des usagers (bac non collecté, bac cassé, ...). Consultables par les services de collecte, elles peuvent être ainsi traitées de manière efficace.

La communication de proximité :

La communication est assurée par l'équipe des messagers du tri, celle-ci a permis de faire progresser les tonnages collectés en emballages ménagers hors verre de plus de 1.85 %. La présence de verre dans les ordures résiduelles restant une des actions prioritaires.

Par ailleurs des actions continues ont été menées sur :

- le respect du règlement de collecte, notamment sur la présence de déchets sur le domaine public en dehors des jours de collecte,
- l'utilisation des conteneurs enterrés (distribution de guides de tri et de sacs de pré collecte)
- La sensibilisation du personnel de la collectivité au tri sélectif.
- La sensibilisation en milieu scolaire (à la demande).

L'équipe des messagers du tri anime des expositions auprès de différents publics dans les écoles et associations.

Est également développée la participation à des évènements sportifs ou culturels pour sensibiliser le plus large public au tri des déchets.

F/ Le traitement et la valorisation (données 2016)

La **Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole** possède une usine de méthanisation dont l'exploitation est gérée en délégation. Les autres services sont confiés à des entreprises dans le cadre de marchés de prestations

En complément, la collectivité a signé des conventions avec des partenaires afin de valoriser au mieux certains déchets :

Au total, **112 307,75 tonnes de déchets** ont été traitées en **2016** sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole, soit **640,6 kg/hab/an**.

Ces déchets suivent quatre types de filières :

- le traitement à l'usine de méthanisation pour les ordures ménagères et les déchets verts : **70 046,79 tonnes**.
- la valorisation matière pour les matériaux (verre, revues-magazines, plastique, carton, briques alimentaires, métaux, métaux issus d'Idex, bois) collectés sélectivement en porte à porte et dans les conteneurs d'apport volontaire (y compris ceux des déchèteries) et apportés au centre de tri : **10 382,51 tonnes**.
- Filières spécifiques pour les DMS, D3E, Eco-mobilier : **1 735,34 tonnes**
- le dépôt en centre de stockage pour les encombrants non valorisables et le tout-venant collectés en déchèteries, les gravats et les résidus de nettoyage : **30 143,11 tonnes**.

• Les exutoires* par type de déchets

Déchets en provenance des collectes			
	Mode de traitement	Destination	Destination finale
Déchets ménagers	Méthanisation	IDEX Usine de Méthanisation d'Amiens Métropole, Amiens Zone Industrielle Nord	Agriculture
Refus issus du tri des déchets ménagers	Tri / Enfouissement	Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) SÉCODÉ Sains en Amiénois	
Acier extrait des déchets ménagers	Tri / valorisation	IDEX Usine de Méthanisation d'Amiens Métropole, Amiens Zone Industrielle Nord	Repreneurs (Acierie)
Emballages ménagers			
Acier	Tri / valorisation	Centre de tri et de valorisation (CTVT) VEOLIA PROPRETE Amiens	Repreneurs (Acierie)
Aluminium	Tri / valorisation		Repreneurs (Acierie)
Briques alimentaires	Tri / valorisation		Repreneurs (Papèterie)
Emballages alimentaires cartons	Tri / valorisation		Repreneurs (Papèterie)
Bouteilles plastiques opaques	Tri / valorisation		Repreneurs (Industries diverses)
Bouteilles plastiques clairs	Tri / valorisation		Repreneurs (Industries diverses)
Bouteilles plastiques foncés	Tri / valorisation		Repreneurs (Industries diverses)
Polypropylène	Tri / valorisation		Repreneurs (Industries diverses)
Films d'emballages	Tri / valorisation		Repreneurs (Industries diverses)
Papiers-Cartons	Tri / valorisation		Centre de tri et de valorisation (CTVT) VEOLIA PROPRETE Amiens
Verre	Valorisation		Repreneurs (Verrerie)
Encombrants	Enfouissement	Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) SÉCODÉ Sains en Amiénois	
Déchets verts (Benches 32 communes & Plateforme de Rumigny)	Méthanisation	IDEX Usine de Méthanisation d'Amiens Métropole, Amiens Zone Industrielle Nord	Agriculture

Déchets en provenance des déchèteries			
	Mode de traitement	Destination	Destination finale
Amiante	Enfouissement	Centre de Stockage de Déchets Ultimes Classe 3 (CSDU)	
Archives	Valorisation	Centre de tri et de valorisation (CTVT)	Repreneurs (Papèterie)
Batteries	Tri/Valorisation	Centre de tri et de valorisation (CTVT) VEOLIA PROPLETE Amiens	
Cartons	Tri / valorisation	Centre de tri et de valorisation (CTVT) VEOLIA PROPLETE Amiens	Repreneurs (Papèterie)
Déchets verts	Méthanisation	IDEX Usine de Méthanisation d'Amiens Métropole, Amiens Zone Industrielle Nord	Agriculture
DMS	Broyage et incinération	Sotrenor située à Courrières, Sovaleg ou TRD située à Villers-Bretonneux	
DEEE	Valorisation	Eco-systèmes - ENVIE 2e Picardie	
DMS	Valorisation / Broyage / Incinération	Centre de Stockage / de traitement de Déchets dangereux (CSDU) ou filières de valorisation	
Emballages d'huiles minérales usagées	Broyage et incinération	Sotrenor située à Courrières, Sovaleg ou TRD située à Villers-Bretonneux	
Ferrailles	Tri / valorisation	Centre de tri et de valorisation (CTVT) VEOLIA PROPLETE Amiens	Repreneurs (Acierie)
Gravats	Valorisation		Repreneurs (Industries diverses, BTP)
Huile de vidange automobile		SEVIA	
Lampes	Valorisation	Recylum	
Piles	Tri/Valorisation	COREPILE	
Plâtre	Valorisation		Repreneurs (Industries diverses, BTP)
Plastiques	Valorisation	VEOLIA PROPLETE Amiens	Repreneurs (Industries diverses)
Pneus	Valorisation	ALIAPUR	
Tout Venant	Enfouissement	Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) SÉCODÉ Sains en Amiénois	

Autres types de collecte			
	Mode de traitement	Destination	Destination finale
Déchets verts (Benches 32 communes & Plateforme de Rumigny)	Méthanisation	IDEX Usine de Méthanisation d'Amiens Métropole, Amiens Zone Industrielle Nord	Agriculture
Dépôts sauvages	Enfouissement	Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) SÉCODÉ Sains en Amiénois	

* exutoires: Ce sont les structures qui réceptionnent les déchets valorisables ou ultimes (non valorisables ou résidus de valorisation des déchets). Ce sont les Centre de transfert, Usine de Méthanisation, Centre de stockage de déchets ultimes, centre de tri, filières de recyclage matières, ...

Le traitement par méthanisation

● Le procédé :

Les ordures ménagères et les déchets assimilés collectés dans les communes de l'agglomération sont acheminés à l'usine de méthanisation gérée en délégation de service public par la société IDEX Environnement Picardie agréée ISO 9002 en 1999.

Cette société traite, valorise et recycle les déchets de la classification des ordures ménagères et déchets assimilés.

Le procédé utilisé : VALORGA est un procédé de traitement par méthanisation des ordures ménagères, issues d'une collecte sélective ou non, qui permet :

- **La dégradation de la matière organique** avec production de biogaz contenant environ 55 % de méthane (CH₄),
- **La valorisation agronomique de la matière organique** sous la forme d'un amendement organique stabilisé à haute valeur fertilisante (compost urbain norme NFU-44 051 dont les nouvelles modalités ont été publiées le 20 avril 2006 – norme révisée rendue obligatoire pour les installations existantes au 20/02/2009).

Le biogaz produit par les 4 digesteurs est surpressé puis envoyé vers une chaudière équipée d'un brûleur adapté aux caractéristiques du biogaz. La vapeur produite est

● Le bilan de l'activité

En 2016 l'usine a traité 101 103,29 tonnes de déchets dont 70 046,79 tonnes issues de la collectivité d'Amiens Métropole, soit 69,28 % du flux entrant.

Le tonnage entrant d'ordures ménagères et assimilées issu d'Amiens Métropole a diminué de 1,9% par rapport à 2015 et de presque 10% depuis 2011.

Le tonnage de Déchets Verts a augmenté de 43,7 % par rapport à 2015.

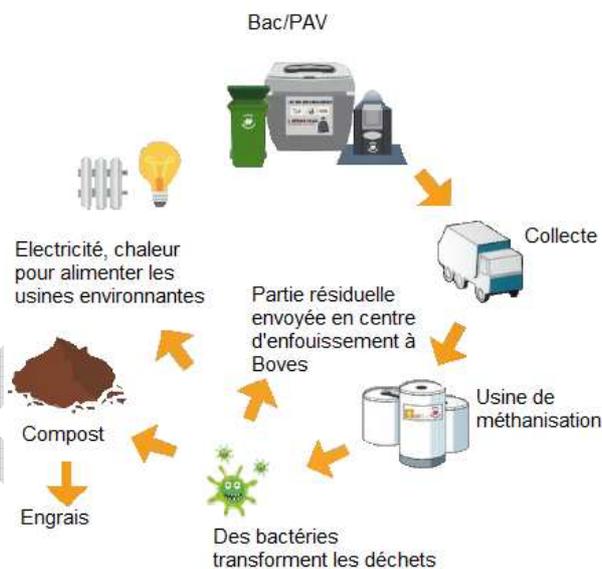
La valorisation matière :

La mise en application de la nouvelle norme NFU 44 051 sur les amendements organiques le 1er mars 2009 a entraîné des modifications quant à la valorisation de l'affinât.

En 2016, **19 951,74 tonnes d'amendement organique** issues de la méthanisation ont été produites et répondant à la norme NFU 44 051:

ensuite envoyée par un réseau enterré vers une usine voisine (Ajinomoto Eurolysine).

Cette installation est soumise à la législation sur les



Installations Classées et a fait l'objet en 2000 de l'installation d'une unité de traitement des odeurs.

Sa capacité est de 106 000 tonnes/an.

Les excédents hydriques issus du traitement sont récupérés et stockés dans des bâches souples. **28 057,10 Tonnes** ont pu ainsi être valorisées en épandage agricole en 2016.

L'acier est capté lors du traitement grâce à un procédé de tri magnétique, conditionné puis recyclé en aciérie : **1 169,912 tonnes d'acier valorisées en 2016**. La mise en place d'un contrat de valorisation par double broyage a permis de bénéficier des soutiens d'Eco-Emballages sur les métaux extraits du process.

La valorisation énergétique

Une unité de cogénération, permettant de diversifier la valorisation du biogaz produit, a été mise en service en juillet 2009. Cette unité, composée de deux moteurs présente une puissance électrique de 2 830 kW et une puissance thermique de 2 770 kW.

Une unité de traitement du biogaz a été installée en amont de la cogénération afin de (d) :

- sécher le biogaz à moins de 50% d'humidité,
- abattre le taux d'H2S à moins de 100 ppm,
- abattre le taux de siloxanes à moins de 0.1 mg/Nm3.

En 2016, 11 673 372 Nm3 de biogaz ont permis la production de 19 205 MWh d'électricité et 8 513 MWh d'énergie vapeur sur l'usine.

La production d'électricité de l'usine correspond à la consommation d'environ 4000 foyers pendant un an.

Les refus de procédés

Les refus inertes (notés VCC sur le synoptique ci-dessous) et les refus combustibles (notés RC1 et RC2 sur le synoptique ci-dessous) sont acheminés en centre de stockage de déchets ultimes de la SECODE (géré par la société VEOLIA Propreté). En 2016, 36 413,96 tonnes de refus ont été produites sur l'usine.

Aujourd'hui, l'ensemble des déchets verts collectés sur le territoire sont méthanisés.

Part des flux sortants pour les entrants Amiens Métropole

IDEX	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016 en %	Evolution 2015/2016
FLUX ENTRANTS	69 389,62	65 827,77	70 046,79	6,4%	4 219,02
<i>Déchets ménagers</i>	55 611,29	53 858,82	52 851,64	-1,9%	- 1 007,18
<i>Déchets verts (Bennes 32 communes +Plateforme de Rumigny +Déchèteries)</i>	13 778,33	11 968,95	17 195,15	43,7%	5 226,20
FLUX SORTANTS					
Quantité totale de méthacompost produit par l'unité conforme à la norme NFU 44-051	13 908,69	14 477,80	14 245,41	-1,6%	- 232,39
Quantité de chaleur vendue ou autoconsommé par l'unité en Mwh	3 544,22	6 970,57	9 052,24	29,9%	2 081,67
Quantité d'électricité vendue ou autoconsommé par l'unité en Mwh	10 683,81	10 426,92	10 158,93	-2,6%	- 267,99
Refus envoyés en CSDU (Centre de Stockage de Déchets Ultimes)	29634,45	30861,85	26166,54	-15,2%	-4 695,31

La valorisation des matériaux

Le recyclage des matériaux collectés est garanti dans le cadre d'une convention avec chacune des usines de recyclage, et chacune des deux sociétés agréées Adelphe (pour les emballages en verre), et Eco-Emballages (pour les autres emballages).

Pour l'ensemble des matériaux issus de la collecte sélective, hors verre, la société VEOLIA est l'unique

repreneur dans le cadre de l'option fédération du contrat Eco Emballages.

Amiens Métropole reçoit une recette des filières et un soutien des sociétés agréées pour chaque tonne de matériaux valorisée.

	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016 en %	Evolution 2015/2016
TOTAL Déchets valorisés	10 370,70	10 149,09	10 382,51	2,3%	233,42
FLUX Collectés entrant en centre de tri	<i>4 546,72</i>	<i>4 705,00</i>	<i>5 591,35</i>	18,8%	886,35
FLUX Valorisés sortant du centre de tri	3 500,08	3 450,14	4 477,43	29,8%	1 027,29
	77,0%	73,3%	80,1%		
Acier	262,86	251,51	284,19	13,0%	32,68
Aluminium	19,07	27,02	10,99	-59,3%	-16,03
Briques alimentaires	72,44	107,40	90,04	-16,2%	-17,36
cartons	1 615,41	1 709,08	1 886,37	10,4%	177,29
Plastiques dont	686,77	480,56	842,87	75,4%	362,31
Bouteilles plastiques opaques	174,27	167,87	201,93	20,3%	34,06
Bouteilles plastiques clairs	414,52	218,80	482,10	120,3%	263,30
Bouteilles plastiques foncés	97,98	93,89	87,18	-7,1%	-6,71
Polypropylène	0,00	0,00	32,34		32,34
Films d'emballages	0,00	0,00	39,32		39,32
Papiers Collectés entrant en centre de tri	<i>858,90</i>	<i>889,08</i>	<i>1 419,65</i>	59,7%	530,57
Papiers Valorisés sortant du centre de tri	843,53	874,57	1 362,97	55,8%	488,40
	98,2%	98,4%	96,0%		
Verre	4 000,07	4 085,46	4 153,08	1,7%	67,62
Refus (Déchets issus du tri des déchets valorisables)	612,35	789,88	833,95	5,6%	68,62
	13,5%	16,8%	14,9%		
Ferrailles IDEX	1 393,14	1 199,00	1 169,91	-2,4%	-29,09
Ferrailles Decheteries	633,88	539,92	582,09	7,8%	42,17

● Le centre de tri et de valorisation

La société VEOLIA Propreté a entièrement repensé et rénové le centre de tri en 2013, et il a fait l'objet d'un investissement conséquent de 7 millions d'euros en 2012 et 2013. Les deux centres de tri existants ont ainsi été entièrement transformés pour assurer tri, conditionnement, stockage et transfert des matières valorisables dans les meilleures conditions de sécurité et de performance.

Le centre de tri a une capacité maximale de 22 000 tonnes/an. Il emploie 15 opérateurs et 7 agents en insertion (association des Astelles). La capacité nominale de la chaîne de tri est de 6 tonnes par heure. Des équipements techniques permettent l'extraction des films plastiques et le tri de toutes les résines plastiques, en entière compatibilité avec l'extension des consignes d'Eco Emballages.

● Les emballages en mélange:

Le flux des emballages en mélange collecté en porte-à-porte, au niveau des points d'apport volontaire (flaconnages plastiques) et au niveau des déchèteries (cartons – emballages en mélange) sur le territoire de l'agglomération est acheminé au centre de tri de la société VEOLIA Nord Normandie.

Ils sont triés selon leur composition, puis conditionnés en balles et livrés à différentes usines qui en assurent le recyclage.

En 2016, 2 636,43 tonnes d'emballages issues de la collecte sélective en porte à porte (hors journaux magazine) ont été envoyées chez les différents repreneurs via la société Veolia, soit **15 kg/hab/an**.

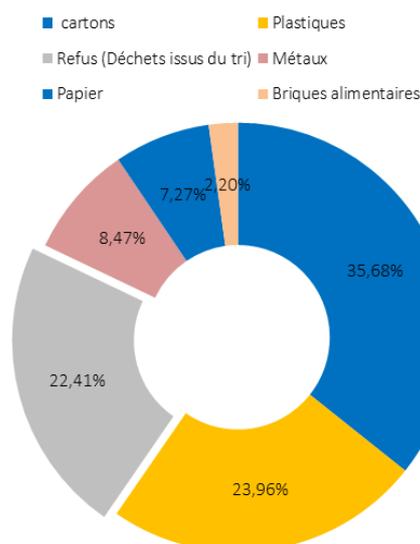
On note une présence encore très importante des cartons d'emballages les tonnages de collecte sélective.

En 2017 ces tonnages devraient baisser au profit des points d'apports volontaire dédiés aux papiers



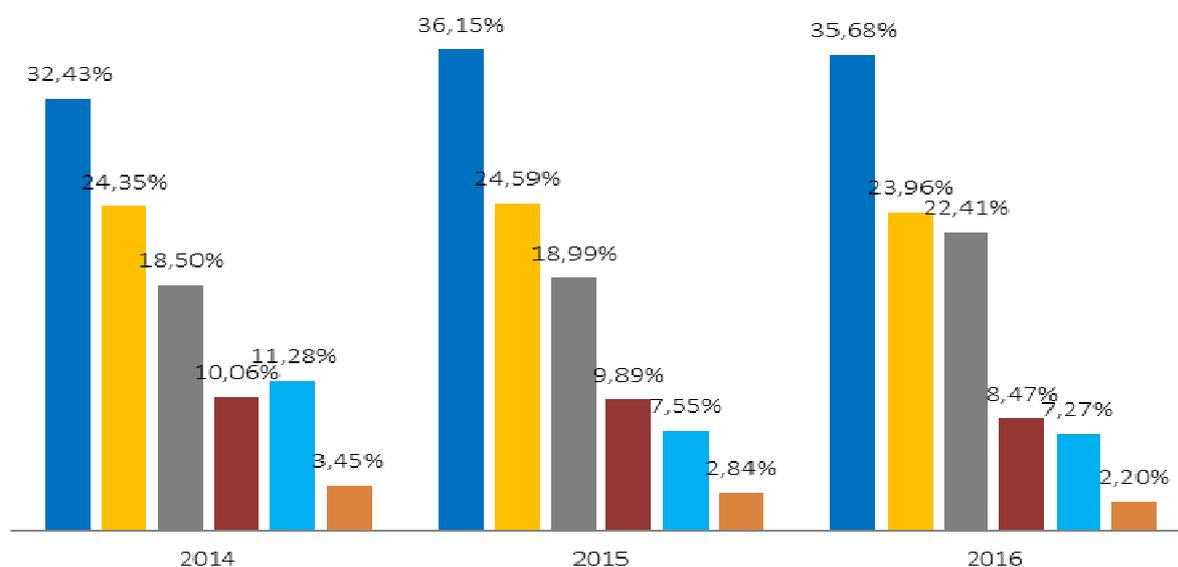
	2016
FLUX Collectés	3 398,60
<i>Amiens en porte à porte</i>	1 752,04
<i>Amiens en apport volontaire</i>	292,52
<i>32 Communes en porte à porte</i>	1 354,04
FLUX Valorisés	2 636,43
<i>Amiens en porte à porte</i>	1 376,54
<i>Amiens en apport volontaire</i>	120,74
<i>32 Communes en porte à porte</i>	1 139,15
% de matières valorisées	77,6%
% de refus	22,4%

Composition de la collecte sélective 2016



Composition des emballages FLUX Collectés	2014		2015		2016	
	Tonnes	% par rapport au tonnage collecté	Tonnes	% par rapport au tonnage collecté	Tonnes	% par rapport au tonnage collecté
Papier	339,218	11,2%	233,98	7,5%	247,106	7,27%
Métaux	304,03	10,0%	306,78	9,9%	287,75	8,47%
Briques alimentaires	103,45	3,4%	87,55	2,8%	74,61	2,20%
cartons	972,7	32,1%	1115,11	35,9%	1207,597	35,53%
Plastiques	748,25	24,7%	769,88	24,8%	819,365	24,11%
Refus (Déchets issus du tri)	561,83	18,6%	591,06	19,0%	762,174	22,43%

■ cartons ■ Plastiques ■ Refus (Déchets issus du tri) ■ Métaux ■ Papier ■ Briques alimentaires



● Les bouteilles et bocaux en verre

Les bouteilles et bocaux en verre collectés dans les points d'apport volontaire sont stockés au centre de tri de la société VEOLIA Nord Normandie puis repris par OI MANUFACTURING.

Le recyclage du verre permet aussi de financer la lutte contre le cancer grâce à une convention entre Amiens Métropole et la Ligue Départementale de la Somme contre le cancer.

En 2016, **4 153,08 tonnes de verre** ont été envoyées chez OI MANUFACTURING soit **23,7 kg/hab/an**. Ces tonnages sont en hausse de 1,7 % par rapport à 2015.



● Les papiers et emballages cartons

Les papiers et emballages cartons, collectés dans les conteneurs d'apport volontaire, sont triés au centre de tri de la société VEOLIA Nord Normandie puis repris soit par VEOLIA Nord Normandie, soit par UPM Chapelle Darblay qui en assurent le recyclage.

En 2016, **1 362,97 tonnes de papiers et emballages cartons** ont été envoyées chez le repreneur, soit presque **8 kg/hab/an**.

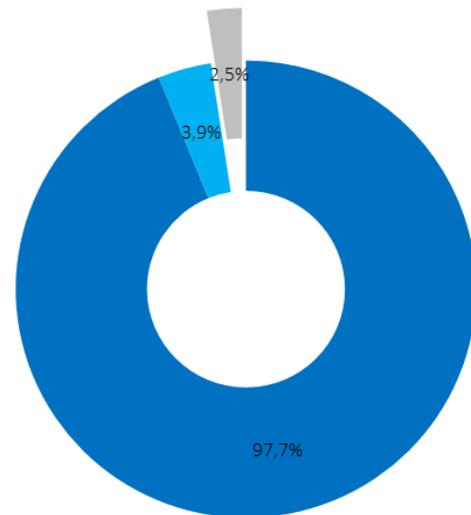
Le tonnage valorisé a augmenté de **56%** entre 2015 et 2016.

97.7% du tonnage de papier carton collecté en point d'apport volontaire fait l'objet d'une valorisation.



Composition de la collecte papier 2016

■ Papier ■ cartons ■ Refus (Déchets issus du tri)



	2014		2015		2016	
	Tonnes	% par rapport au tonnage collecté	Tonnes	% par rapport au tonnage collecté	Tonnes	% par rapport au tonnage collecté
Papier	827,765	98,1%	851,96	97,41%	1331,93	97,72%
cartons	15,786	1,9%	22,63	2,59%	53,05	3,89%
Refus (Déchets issus du tri)	15,37	1,8%	14,51	1,66%	34,67	2,54%

● Caractérisations et taux de refus :

Des caractérisations ont été réalisées par le prestataire de service VEOLIA sur chaque flux apporté au centre

de tri afin de connaître la répartition en matériaux ainsi que le taux de refus.

Les filières spécifiques

Les déchets apportés en déchèteries sont pour partie valorisés dans des filières spécifiques et, pour partie, acheminés en centre de stockage ou de traitement.

Les déchets valorisables :

- Les déchets sensibles des ménages (ou appelés DDM Déchets Dangereux des Ménages) et les emballages d'huiles minérales usagées sont acheminés dans des unités de traitement des déchets spéciaux (broyage et incinération) Sotrenor située à Courrières, Sovaleg ou TRD située à Villers-Bretonneux).
- Les déchets de mobiliers font l'objet d'un contrat avec l'éco-organisme ECOMOBILIER.
- Les DEEE apportés en déchèteries font l'objet de contrats avec l'éco-organisme OCAD 3E avec lequel les sociétés agréées Eco-systèmes et Recylum (pour les lampes usagées) ont été retenues car

favorisant le réemploi par le monde associatif. A ce titre, l'association ENVIE 2e Picardie située rue A. Catel à Amiens continue d'assurer la dépollution, de préparer la valorisation matière ou la réparation-vente d'occasion des électroménagers blancs.

- Les huiles de vidange automobile usagées sont reprises par la société SEVIA, récupérateur agréé. Les batteries sont traitées en vue de leur valorisation par la société VEOLIA Nord Normandie. Les piles sont récupérées et traitées par la société agréée COREPILE. Les pneumatiques sont valorisés par la filière pneus représentée par la société ALIAPUR.

Les déchets non valorisables :

- Les déchets d'amiante-ciment (recueillis à la déchèterie Est) sont conditionnés puis acheminés également dans ce même centre de stockage.

	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016 en %	Evolution 2015/2016
Filières spécifiques	922,92	1 498,65	1 735,34	15,8%	236,69
DMS	162,62	161,39	200,76	24,4%	39,37
Bois filière Ecomobilier	123,30	657,51	801,27	21,9%	143,76
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	528,58	490,56	521,92	6,4%	31,36
Amiante	108,42	121,04	130,72	8,0%	9,68
Déchets divers déchèteries (Archives, Plastiques,) avant 2013 le bois entre dans cette catégorie	6,62	68,15	80,67	18,4%	74,05

L'enfouissement

Les déchets qui ne peuvent faire l'objet d'une valorisation ou ceux issus du tri ou du traitement des déchets, qui sont appelés déchets ultimes sont enfouis dans un centre de stockage (Société Sécodé).

- Les encombrants ménagers et les " tout-venants " (déchets en mélange non valorisables) déposés en déchèteries, qui ne peuvent être récupérés et valorisés, sont

transportés au centre de stockage.

- Les gravats collectés dans les déchèteries sont transportés dans le site de la Sécodé dans un casier dédié aux inertes, ils sont criblés de façon à séparer la fraction fine destinée à l'enfouissement de la fraction grossière destinée à être valorisée pour réaliser des couches de roulement à l'intérieur du CSDU.

	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016 en %	Evolution 2015/2016
CSDU	28 170,60	28 179,56	30 143,11	7,0%	1 963,55
Encombrants	1424,44	1 195,26	1 313,40	9,9%	118,14
Dépôts sauvages	640,7	694,02	696,30	0,3%	2,28
Balayures	3773,72	3 746,50	3 357,93	-10,4%	- 388,57
Bois	1472,98	1 479,72	2 063,28	39,4%	583,56
Gravats	9243,36	10 013,14	11 834,22	18,2%	1 821,08
Plâtre	7,52	215,14	337,50	56,9%	122,36
Tout Venant	11607,88	10 835,78	10 540,48	-2,7%	- 295,30

G/ Evolution de la production de déchets de 2010 à 2016

A/ Collecte en porte à porte évolution de 2010 à 2016 en tonnes

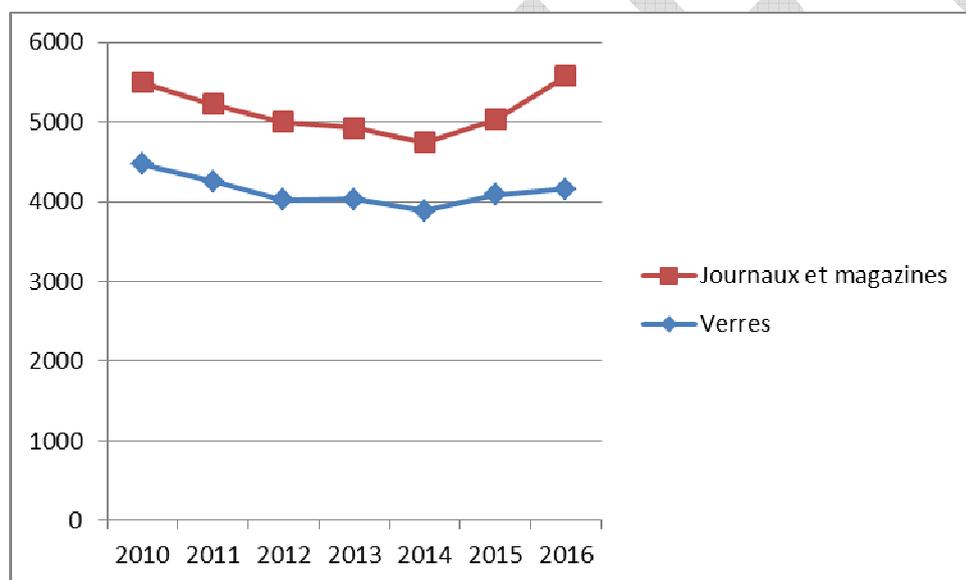
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OMR collectées	57396	57 298,00	56 291,07	55 456,03	55 611,29	53 858,82	52 851,64
Encombrants collectés	1141	1167	1123	1082	1157	1195	1314
Déchets verts	9265	11 478,91	11 433,93	13 286,88	13 778,33	11 968,95	17 195,15

B/ Evolution de la production emballage de 2010 à 2016 en tonnes

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Emballages collectés sur Amiens Métropole	2826	3 548,00	2 813,78	2 938,64	2 998,22	3 104,36	3 398,60

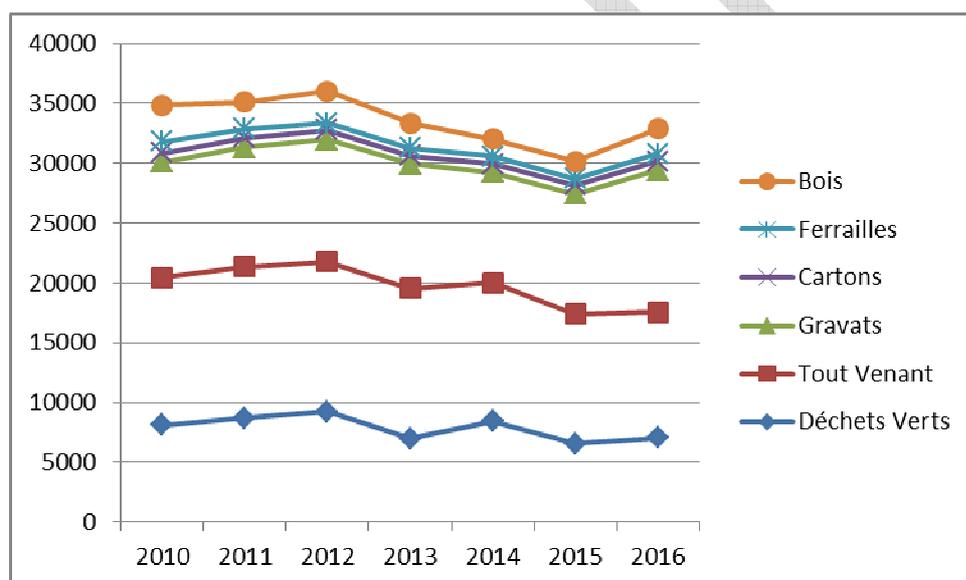
C/ Collecte en PAV évolution en tonnes de 2010 à 2016

	Verres	Ratio (kg/hab./an)	Journaux et magazines	Ratio (kg/hab./an)
2010	4466	25,5	1029	5,9
2011	4249	24,2	976	5,5
2012	4018	22,9	977	5,5
2013	4003	23	894	5,1
2014	3885	22,1	859	5
2015	4000	23,3	943	5,38
2016	4153	23.7	1419	8.1



C/ Déchets des déchetteries évolution de 2010 à 2016

	Déchets Verts	Tout Venant	Gravats	Cartons	Ferrailles	Bois
2010	8141	12319	9629	766	966	3030
2011	8725	12621	10011	775	759	2248
2012	9251	12519	10212	778	595	2680
2013	6999	12528	10441	703	590	2097
2014	8434	11607	9243	660	633	1473
2015	6586	10836	10013	736	540	1480
2016	7029	10540	11834	783	628	2063



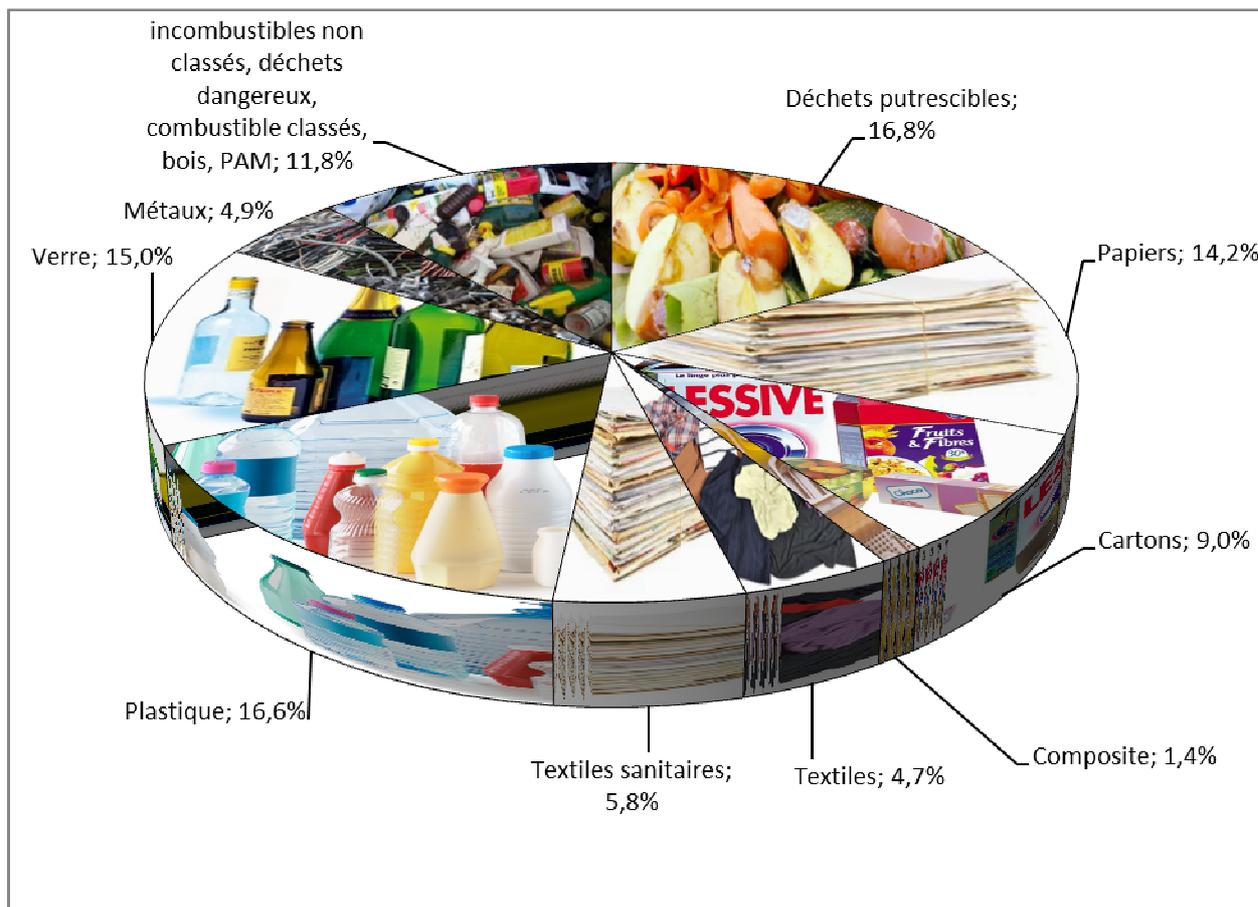
	Déchets Ménagers Assimilés produits sur Amiens Métropole évolution 2010/2016			
	2017	2016	2015	2010
OMR	51095	52852	53858	57396
Emballage hors verre collecte	3903	3399	3104	2826
Encombrants collectés	1333	1313	1195	1141
Déchets verts collecte	8022	10166	5383	5152
TOTAL Déchetterie	36010	34429	31414	34851
Déchetterie déchets Verts	7128	7029	6586	8141
Déchetterie tout venant	10250	10540	10836	12319
Déchetterie gravats	12374	11834	10013	9629
Déchetterie cartons	836	783	736	766
Déchetterie ferrailles	622	628	540	966
Déchetterie bois	2414	2063	1480	3030
déchetterie Amiante	147	131	121	
déchetterie Archives	9	77	62	
Déchetterie plastique	0	4	6	
Déchetterie DMS	286	201	161	
Déchetterie écomobilier	1481	801	658	
Déchetterie plâtre	463	338	215	
Verre PAV	4273	4153	4085	4466
Journaux / magazine/papier	2612	1419	889	1029
DEEE	557	522	491	486
Nettoisement	3628	3358	3747	3560
Dépôt Sauvage	557	696	694	938
Total DMA (hors gravats)	95988	97115	91100	98656
Nombre d'habitants	175308	175308	175308	175408
DMA kg/hab. /an	547,54	553,97	519,66	562,44
baisse de 10% de 2010 à 2024 en kg/hab/an	506,19			

Au terme du programme (2024), nous devons atteindre 506.19 kg/hab./an afin d'atteindre nos objectifs.

Une campagne de caractérisation des OMR de la Métropole a été réalisée lors du 1er semestre 2016.

Voici les données obtenues :

	Caractérisation 2016 en %	MODECOM national 2017 en %
Déchets putrescibles	16,8	21,9
Papiers	14,2	13,4
Cartons	9,0	7,2
Composite	1,4	
Textiles	4,7	3,2
Textiles sanitaires	5,8	7,6
Plastique	16,6	14,0
Verre	15,0	13,2
Métaux	4,9	4,4
incombustibles non classés, déchets dangereux, combustible classés, bois, PAM	11,8	



tonnes OMR collectée en 2016 : 52852

typologie	tonnage
Déchets putrescibles	8879
Papiers	7505
Cartons	4757
Composite	740
Textiles	2484
Textiles sanitaires	3065
Plastique	8773
Verre	7928
Métaux	2590
incombustibles non classés, déchets dangereux, combustible classés, bois, PAM	6237

Nous observons que les axes d'amélioration sont l'augmentation des taux de collecte sélective des papiers/cartons, du verre et des textiles, cependant ces objectifs sont déjà inscrits dans le territoire Zéro déchet Zéro Gaspillage. Pour notre PLPDMA, nous ciblons donc la réduction des déchets ménagers dangereux dans les OMR et un meilleur captage de ce flux en déchetterie.

III/ Objectifs de réduction des DMA

Flux	Engagement pour les trois années à venir
DMA	Réduire de 10 % au terme du programme (sur la base des données 2010)
DDS	Augmentation du flux capté par la filière en déchetterie et baisse de leur présence dans les OMR (40 % à l'issue du plan)
Déchets mis en décharge	Réduire de 30 % le tonnage envoyé en CSDU au terme du programme
Taux de recyclage matière (emballage, papier, verre, textile, DEEE)	Orienter vers le recyclage et la valorisation organique 42% des déchets ménagers et assimilés au terme du programme. (En cumulant les différents tonnages des filières de recyclage au sens large (emballages, papiers/cartons, bois, déchets verts, ferraille, DEEE, pneus)) avec un taux cible de 80 % pour le recyclage des emballages.
Taux de valorisation matière	Augmenter de 8% les tonnages valorisés au terme du programme
Efficacité énergétique liée à la méthanisation	Atteindre 65 % au terme du programme

IV/ Les mesures mise en œuvre afin d'atteindre les objectifs

Le plan d'actions envisagé est structuré de la façon suivante en quatre axes d'intervention comprenant au total 17 actions.

Nous développons deux axes « thématiques » :

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE AU SEIN DE LA METROPOLE

Action 1 : Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

Action 2 Développer avec les restaurateurs de la Métropole une campagne globale de prévention du gaspillage au sein des établissements

Action 3 Travail avec le tissu associatif et sanitaire sociale pour la récupération des denrées destinées à être jetée au niveau de la cuisine centrale

AXE 2 : DEVELOPPER LE REEMPLOI / REPARATION EN S'APPUYANT SUR LES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Action 4 Développer le réemploi des encombrants sur les trois déchetteries en s'appuyant sur le tissu des entreprises de l'ESS du territoire (Les Astelles/ Emmaüs/ Envie) en développant des conventions cadres.

Action 5 Développer la collecte des DEEE et encombrant en habitat collectif en s'appuyant sur les éco-organismes et les acteurs de l'ESS.

Action 6 Mise en place d'atelier de réparation et de location d'objets en lien avec les associations de quartiers pour promouvoir l'économie circulaire.

Action 7 Développer la logique de consigne sur le territoire

Nous développons également deux axes de « mobilisation des acteurs »

AXE 3 : ACCOMPAGNER LES FAMILLES ET LES COMMERÇANTS DANS UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES DECHETS ET DE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

Action 8 : Communication sur la filière ECO DDS pour les déchets dangereux des ménages

Action 9 : Défi Famille Zéro Déchet

Action 10 : Stop Pub

Action 11 : Commerçant Zéro Déchet

Action 12 : Animation à destination des publics des écoles sur la consommation responsable et la sensibilisation sur le gaspillage

Action 13 : Promouvoir le compostage individuel et collectif sur la Métropole

AXE 4 : DEVELOPPER L'ECO EXEMPLARITE

Action 14 : Inclure des lots réemploi dans les marchés d'achats

Action 15 : Intégration dans la politique d'achat durable d'objectif zéro déchet

Action 16 : Elaboration d'un guide de l'éco-agent

Action 17 : Formation aux pratiques de l'éco-agent

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE AU SEIN DE LA METROPOLE

<p>LIENS AVEC LES AXES STRATEGIQUES</p>	<p>Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire Loi n°2016-138 du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Obligation réglementaire fixée dans la loi de Transition énergétique pour une croissance verte codifiée à l'article L541-15-3 du code de l'environnement : « L'État et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales mettent en place, avant le 1er septembre 2016, une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration scolaire dont ils assurent la gestion.</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Lutter contre le gaspillage alimentaire Favoriser les pratiques de consommation responsable</p>
<p>ACTEURS</p>	<p>Pouvoirs organisateurs d'établissement Fournisseurs, prestataires de restauration, écoles, secteur de l'animation, enseignants, élèves. Ménages, CCAS, associations, service santé. Acteurs de la restauration</p>
<p>PUBLICS</p>	<p>Pouvoirs organisateurs des établissements scolaires, écoles, élèves, ménages, restaurateur</p>
<p>ACTION</p>	<p>Action 1 : Lutte sur le gaspillage alimentaire dans la restauration collective : Action 2 : Développer avec les restaurateurs de la Métropole une campagne globale de prévention du gaspillage au sein des établissements Action 3 : Travail avec le tissu associatif et sanitaire sociale pour la récupération des denrées destinées à être jetée au niveau de la cuisine centrale</p>
	<p>Evolution du gaspillage alimentaire dans les écoles (objectif de -30 % de gaspillage) Evolution du gaspillage alimentaire à la cuisine centrale (objectif -20 % de gaspillage) Nombre d'établissements suivis Nombre de restaurants participant aux actions de sensibilisation Gisement des dons et inventaire des donneurs/receveurs potentiels/ Convention cadre.</p>

Action 1 Lutte sur le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

Planning prévisionnel :

Année	2017	2018	2019	2020
objectifs	<p>Diagnostic et accompagnement : cuisine centrale/ restaurant agent / 5 restaurants/ 2 restaurants autonome</p> <p>Création d'un support à destination des équipes de restauration et d'animation</p>	Essaimage 30 restaurants	Essaimage 30 restaurants	Suivi de l'accompagnement de l'ensemble des établissements

Moyens humains et budgétaire :

	2017	2018	2019	2020
Humain	Animateur PLPDMA/ Acteur relais			
Budget	90 k€	70 k€	60k€	45k€

Action 2 : Développer avec les restaurateurs de la Métropole une campagne globale de prévention du gaspillage au sein des établissements

Planning prévisionnel :

Année	2017	2018	2019	2020
Objectifs	Prise de contact et proposition de collaboration entre Amiens Métropole et l'UMIH 80	15 établissements suivis, avec fourniture de Gourmet Bag (objectif de fournir 5 % des clients journaliers de l'établissement)	15 établissements suivis, avec fourniture de Gourmet Bag (objectif de fournir 5 % des clients journaliers de l'établissement)	15 établissements suivis, avec fourniture de Gourmet Bag (objectif de fournir 5 % des clients journaliers de l'établissement)

Moyens humains et budgétaire :

	2017	2018	2019	2020
Humain	Animateur PLPDMA	Animateur PLPDMA	Animateur PLPDMA	Animateur PLPDMA
Budget		6k€	6k€	6k€

Action 3: Travail avec le tissu associatif et sanitaire sociale pour la récupération des denrées destinées à être jetée au niveau de la cuisine centrale

Planning prévisionnel :

Année	2017	2018	2019	2020
Objectifs		Conventions entre la Métropole et le tissu associatif	Suivi de convention	Suivi de convention

Moyens humains et budgétaire :

	2017	2018	2019	2020
Humain	Animateur PLPDMA	Animateur PLPDMA	Animateur PLPDMA	Animateur PLPDMA
Budget	Sans objet			

AXE 2 : DEVELOPPER LE REEMPLOI / REPARATION EN S'APPUYANT SUR LES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

<p>LIENS AVEC LES AXES STRATEGIQUES</p>	<p>Plan déchet d' Amiens Métropole relatif à l'augmentation du taux de valorisation et de recyclage et relatif à la requalification des déchèteries en vue d'en améliorer l'accueil et d'optimiser les activités de réemploi et de réparation Conventions REP (Eco mobilier, Eco textile, DEEE, Eco dds,) Refonte de la politique de prévention dans une logique d'économie circulaire avec le lancement d'une étude de préfiguration Gouvernance participative et intégrée Communication et sensibilisation</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Assurer la cohérence des actions entre les différents acteurs de la réutilisation. Etablir un cadre qui coordonne le secteur de la réutilisation : convention cadres : échanges d'informations, statistiques, rapports annuels. Soutenir un réseau d'opérateurs de qualité aide à la professionnalisation du secteur (interface avec région, formation et favoriser la mise en visibilité des acteurs du réemploi : communication). Augmenter la quantité collectée de biens réutilisables. Augmenter les collectes ponctuelles avec communication. Développer l'offre d'emplois d'insertion sur le territoire.</p>
<p>ACTEURS</p>	<p>Exploitants de déchèterie Métropole Entreprise de l'économie sociale et solidaire Service de l'état (DIRECCTE) Réseau de l'IAE et l'ESS</p>
<p>PUBLICS</p>	<p>Exploitant de déchèterie / Acteur de l'ESS/ Ménages / Personnes éloignées de l'emploi, éligible à l'IAE</p>
<p>ACTION</p>	<p>Action 4 : Développer le réemploi des encombrants sur les trois déchèteries en s'appuyant sur le tissu des entreprises de l'ESS du territoire (Astelles/ Emmaüs/ Envie) en développant des conventions cadres. Action 5 : Développer la collecte des DEEE et encombrant en habitat collectif en s'appuyant sur les éco-organismes et les acteurs de l'ESS. Action 6 : Mise en place d'atelier de réparation et de location d'objets en lien avec les associations de quartiers pour promouvoir l'économie circulaire. Action 7 : Développer la collecte des textiles sur la Métropole en appui avec éco TLC Action 8 : Développer la logique de consigne sur le territoire</p>

INDICATEURS	Signatures de conventions cadres avec engagement sur des objectifs qualitatifs et quantitatifs du réemploi/réutilisation Caractérisation des déchets : évaluation de quantités de biens réutilisés issus des déchetteries (objectif de 60 % de produits captés vendus) Caractérisation des déchets : évaluation de quantités de biens réutilisés issus des points de collecte en habitat collectif Nombre d'emplois d'insertion
--------------------	--

PROJET

Action 4 : Développer le réemploi des encombrants sur les trois déchetteries en s'appuyant sur le tissu des entreprises de l'ESS du territoire (Les Astelles/ Emmaüs/ Envie) en développant des conventions cadres

Planning prévisionnel :

Année	2017	2018	2019	2020
Objectifs	Signature de convention cadre avec les acteurs de l'ESS en charge du réemploi avec objectifs quantitatifs et qualitatifs ,75 tonnes à capter /an/déchetterie	+ 5 % d'objets réemployés	+ 5 % d'objets réemployés	+ 5 % d'objets réemployés

Moyens humains et budgétaire :

	2017	2018	2019	2020
Humain	Animateur PLPDMA/ Acteur relais			
Budget	Sans objet			

Action 5 Développer la collecte des DEEE et encombrant en habitat collectif en s'appuyant sur les éco-organismes et les acteurs de l'ESS.

Planning prévisionnel :

Année	2017	2018	2019	2020
	Phase de test sur un quartier cible de la métropole sur un caisson maritime dédié au réemploi en partenariat avec l'office HLM	Expérimentation sur un quartier cible de l'optimisation du tri des encombrants afin de les envoyer dans les filières REP adhoc et diminuer la part d'enfouissement	Essaimage du projet sur le parc de l'office et expérimentation pour les organismes restants sur 5 points de collecte supplémentaires	Essaimage du projet sur le parc de l'office et expérimentation pour les organismes restants sur 5 points de collecte supplémentaires

Moyens humains et budgétaire :

	2017	2018	2019	2020
Humain	Animateur PLPDMA/ Acteur relais/ Office HLM			
Budget	Sans objet			

Action 6 : Mise en place d'atelier de réparation et de location d'objets en lien avec les associations de quartiers pour promouvoir l'économie circulaire.

Planning prévisionnel :

Année	2017	2018	2019	2020
Objectifs		Un atelier mensuel animé par les acteurs relais sur la thématique réparation / réutilisation	Un atelier mensuel animé par les acteurs relais sur la thématique réparation / réutilisation	Un atelier mensuel animé par les acteurs relais sur la thématique réparation / réutilisation

Moyens humains et budgétaire :

	2017	2018	2019	2020
Humain	Animateur PLPDMA/ Acteur relais			
Budget		4.5k€	4.5k€	4.5k€

Action 7 : Développer la logique de consigne sur le territoire

Planning prévisionnel :

Année	2017	2018	2019	2020
Objectifs		Programme de récompense pour améliorer les performances du tri	Programme de récompense pour améliorer les performances du tri	Programme de récompense pour améliorer les performances du tri

Moyens humains et budgétaire :

	2017	2018	2019	2020
Humain	Animateur PLPDMA / acteur relais	Animateur PLPDMA/ acteur relais	Animateur PLPDMA/ acteur relais	Animateur PLPDMA/ acteur relais
Budget		70 k€	70 k€	70 k€

AXE 3 : ACCOMPAGNER LES FAMILLES ET LES COMMERÇANTS DANS UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES DECHETS ET DE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

LIENS AVEC LES AXES STRATEGIQUES	Démarche itérative Remise à plat de la politique de prévention Conduite de changement
OBJECTIFS	Inciter au changement vers des modes de consommation zéro déchet
ACTEURS	Services en charge de l'organisation de manifestations, de réunions publiques Direction de l'Environnement Direction du Développement Durable
PUBLICS	Particuliers
ACTION	Action 8 : Communication sur la filière Eco dds pour les déchets dangereux des ménages Action 9 : Défi Famille Zéro Déchet Action 10 : Stop Pub Action 11 : Commerçant Zéro Déchet Action 12 : Animation à destination des publics des écoles sur la consommation responsable et la sensibilisation sur le gaspillage Action 13 : Promouvoir le compostage individuel et collectif sur la Métropole
INDICATEURS	Nombre de familles concernées (objectif 40 familles) Réduction du poids des DMA des familles concernées (objectif de - 25 %) Nombre de défi organisé sur la période Sensibiliser les distributeurs et les annonceurs. Connaître précisément le nombre d'autocollants apposés afin de permettre aux annonceurs de dimensionner le nombre d'imprimés. Améliorer l'information et la sensibilisation sur l'existence et l'intérêt du dispositif. Sensibilisation des commerçants à la prévention des déchets pour créer une dynamique du changement Sensibilisation des enfants à la prévention des déchets pour créer une dynamique du changement Nombre de foyers bénéficiaires de l'action de promotion du compostage

Action 8 : Communication sur la filière Eco dds pour les déchets dangereux des ménages

Planning prévisionnel :

Année	2017	2018	2019	2020
Objectifs		5 actions de communication Grand Public sur la filière Eco DDS	5 actions de communication Grand Public sur la filière Eco DDS	5 actions de communication Grand Public sur la filière Eco DDS

Moyens humains et budgétaire :

	2017	2018	2019	2020
Humain		Chef d'unité infrastructure pré collecte/ Chef d'unité Qualité Communication	Chef d'unité infrastructure pré collecte/ Chef d'unité Qualité Communication	Chef d'unité infrastructure pré collecte/ Chef d'unité Qualité Communication
Budget		7k€	7k€	7k€

Action 9 : Défi Famille Zéro Déchet

Planning prévisionnel :

Année	2017	2018	2019	2020
Objectifs	50 familles	60 familles	80 familles	80 familles

Moyens humains et budgétaire :

	2017	2018	2019	2020
Humain	Animateur PLPDMA/ Acteur relais			
Budget	30k€	25k€	30 k€	30 k€

Action 10 : Stop Pub

Planning prévisionnel :

Année	2017	2018	2019	2020
Objectifs	17500 stops pub mis à disposition et diffusé	17500 stops pub mis à disposition et diffusé	17500 stops pub mis à disposition et diffusé	17500 stops pub mis à disposition et diffusé

Moyens humains et budgétaire :

	2017	2018	2019	2020
Humain	Animateur PLPDMA/ Acteur relais	Animateur PLPDMA/ Acteur relais	Animateur PLPDMA/ Acteur relais	Animateur PLPDMA/ Acteur relais
Budget	3k€	3k€	3k€	3k€

Action 11 : Commerçant Zéro Déchet

Planning prévisionnel :

Année	2017	2018	2019	2020
Objectifs		25 commerçants	30 commerçants	40 commerçants

Moyens humains et budgétaire :

	2017	2018	2019	2020
Humain		Animateur PLPDMA/ Acteur relais	Animateur PLPDMA/ Acteur relais	Animateur PLPDMA/ Acteur relais
Budget		3 k€	3 k€	3 k€

Action 12 : Animation à destination des publics des écoles sur la consommation responsable et la sensibilisation sur le gaspillage

Planning prévisionnel :

Année	2017	2018	2019	2020
Objectifs	4 ateliers thématiques proposés à l'ensemble des écoles sur la sensibilisation au tri / prévention/ réemploi et gaspillage	4 ateliers thématiques proposés à l'ensemble des écoles sur la sensibilisation au tri / prévention/ réemploi et gaspillage	4 ateliers thématiques proposés à l'ensemble des écoles sur la sensibilisation au tri / prévention/ réemploi et gaspillage	4 ateliers thématiques proposés à l'ensemble des écoles sur la sensibilisation au tri / prévention/ réemploi et gaspillage

Moyens humains et budgétaire :

	2017	2018	2019	2020
Humain	Direction du développement durable/ Acteur relais	Direction du développement durable / Acteur relais	Direction du développement durable / Acteur relais	Direction du développement durable / Acteur relais
Budget	10000 €	10000 €	10000 €	10000 €

Action 13 : Promouvoir le compostage individuel et collectif sur la Métropole

Planning prévisionnel :

Année	2017	2018	2019	2020
Objectifs	85 composteurs individuels et 15 collectifs et deux actions de communication	300 composteurs individuels et 50 collectifs et deux actions de communication	300 composteurs individuels et 50 collectifs et deux actions de communication	300 composteurs individuels et 50 collectifs et deux actions de communication

Moyens humains et budgétaire :

	2017	2018	2019	2020
Humain	Direction de l'environnement	Direction de l'environnement	Direction de l'environnement	Direction de l'environnement
Budget	5000 €	12000 €	12000 €	12000 €

AXE 4 : DEVELOPPER L'ECO EXEMPLARITE

LIEN AVEC LES AXES STRATEGIQUES	<p>Démarche itérative</p> <p>Remise à plat de la politique de prévention</p> <p>Conduite de changement</p>
OBJECTIFS	<p>Renforcer le rôle d'exemplarité de l'administration envers la population</p> <p>Veiller à la cohérence entre la pratique de l'administration et des messages de prévention qu'elle envoie</p> <p>Inciter au changement vers des modes de consommation zéro déchet</p> <p>Influer sur l'offre en produits respectueux de l'environnement et réduire les quantités de déchets produites</p> <p>Favoriser l'achat de produits labélisés : mobiliers, équipements électriques, fournitures</p>
ACTEURS POTENTIELS	<p>Tous les services de la collectivité et en particulier la direction des achats (Centre Technique Municipal et des marchés publics, les directions consommatrices d'équipements d'exploitations, de fournitures, de produits d'entretien, bureautique</p> <p>Services en charge de la réalisation de travaux</p> <p>Direction de l'énergie, de l'eau</p> <p>Services en charge de l'organisation de manifestations, de réunions publiques</p>
ACTIONS	<p>Action 14 : Inclure des lots réemploi dans les marchés d'achats Action 15 : Intégration dans la politique d'achat durable d'objectif zéro déchet</p> <p>Action 16 : Elaboration d'un guide de l'éco-agent</p> <p>Action 17 : Formation à la pratique de l'éco-agent</p>
INDICATEURS	<p>Evolution de la part des achats durables /zéro déchet</p> <p>Analyse des coûts</p>

Action 14 : Inclure des lots réemploi dans les marchés d'achats

Planning prévisionnel :

Année	2017	2018	2019	2020
Objectifs		A définir avec le plan pluriannuel de renouvellement des marchés de + de 90 k€ HT récurrent		

Moyens humains et budgétaire :

	2017	2018	2019	2020
Humain	Direction des Achats (Directrice des Achats / Juriste spécialité marché) Direction de l'Environnement (Chargé de projet ZDZG)			

Action 15 : Intégration dans la politique d'achat durable d'objectif zéro déchet

Planning prévisionnel :

Année	2017	2018	2019	2020
Objectifs		A définir avec le plan pluriannuel de renouvellement des marchés de + de 90 k€ HT récurrent		

Moyens humains et budgétaire :

	2017	2018	2019	2020
Humain	Services techniques Amiens Métropole Unité de l'approvisionnement Direction des Achats/ Direction de l'environnement/ Direction Développement Durable			

Action 16 : Elaboration d'un guide de l'éco-agent

Planning prévisionnel :

Année	2017	2018	2019	2020
Objectifs		Co construction avec le réseau des ambassadeurs durables d'un guide de bonne pratique écoresponsable	Diffusion à l'ensemble des agents de la Métropole	Diffusion à l'ensemble des agents de la Métropole

Moyens humains et budgétaire :

	2017	2018	2019	2020
Humain	Réseau des ambassadeurs du développement durable / Direction de la communication			

Action 17 : Formation à la pratique de l'éco-agent

Planning prévisionnel :

Année	2017	2018	2019	2020
Objectifs		Prise et appropriation en compte des gestes éco-citoyens par les agents des collectivités		

Moyens humains et budgétaire :

	2017	2018	2019	2020
Humain		Réseau des ambassadeurs du développement durable	Réseau des ambassadeurs du développement durable	Réseau des ambassadeurs du développement durable

V/ Le suivi du PLPDMA

METHODE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PLPDMA

Conformément au décret du 10 Juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, une Commission d'Elaboration et de Suivi du programme local de prévention des déchets a été instaurée le 6 juillet 2017.

Le Président de la commission est Monsieur Patrick Desseaux.

Les membres de la commission sont :

- M. Georges DUFOUR
- M. Thomas HUTIN
- Mme Florence RODINGER
- Mme Caroline GUÉROULT
- M. Philippe MAGNIER, D.G.A. Amiens métropole
- Mme Laurence ROUSSEAU, Directrice Climat Air Energie Conseil Régional des Hauts de France
- Mme Agnès JACQUES, Directrice déléguée de l'ADEME

La commission, est chargée de :

- Etablir l'état des lieux (évolution des flux de déchets, acteurs concernés et actions existantes)
- Définir les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- Préciser les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, les acteurs qui en seront porteurs
- Identifier les moyens humains, techniques et financiers nécessaires
- Etablir un calendrier prévisionnel de mise en œuvre
- Déterminer les indicateurs de suivi du programme.

La commission d'élaboration et de suivi du PLPDMA est complétée par un comité consultatif de prévention des déchets, réuni une fois par an dans un format élargi regroupant les acteurs locaux du territoire (associations, institutions (chambres consulaires, parc régional naturel...), conseil de développement etc.) qui agissent dans le domaine de la réduction des déchets, afin d'enrichir le travail élaboré par la commission et de contribuer au suivi du programme.

A l'issue des travaux de la commission, le projet de PLPDMA est arrêté par le Conseil Communautaire. Il est ensuite mis à disposition :

- du comité consultatif, comme souhaité par la commission d'élaboration ;
- puis du public, dans les conditions de l'article L120.1 du Code de l'Environnement, avant d'être adopté par le conseil communautaire de la collectivité, et transmis au Préfet de Région et à l'ADEME dans les 2 mois qui suivront la délibération.

La mise en œuvre du PLPDMA fera l'objet d'un bilan annuel, présenté à la commission d'élaboration et de suivi, et rapporté auprès du conseil communautaire d'Amiens Métropole, puis mis à la disposition du public.